



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

17 mars 2023

**APPEL À PROJET
RÉALISATION DES DIAGNOSTICS SOCIAUX
DE CAMPEMENTS ILLICITES ET SQUATS
EN RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE**

Prolongation du délai de réponse

Le délai de réponse à l'appel à projet concernant la réalisation des diagnostics sociaux des campements illicites et squats en région d'Ile de France, initialement prévu au 17 mars, est prolongé jusqu'au **31 mars 2023**.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Appel à projet pour la réalisation des diagnostics sociaux pré-évacuation en
région d'Île-de-France.**

Modalités d'enregistrement des candidatures

Pour être enregistrés, les dossiers de candidature complets doivent faire l'objet d'un double envoi, **avant le 31 mars 2023** :

- Par courrier postal, le dossier de candidature devra être envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Monsieur le Préfet, Secrétaire général aux politiques publiques

A l'attention de la Mission insertion

Préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris

5, rue Leblanc, 75 911 PARIS Cedex 15

- Par voie électronique, le dossier devra être envoyé à l'adresse suivante :

latifa.essoltani@paris.gouv.fr

aissatou.diene@paris.gouv.f

Il est demandé aux candidats de procéder au regroupement des pièces du dossier en un seul fichier au format WORD (.docx) et PDF (.pdf) et portant le nom du porteur de projet.

Contacts

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à la mission insertion, Secrétariat général aux politiques publiques, Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris aux coordonnées ci-après :

- Courriel : latifa.essoltani@paris.gouv.fr
- Téléphone: 01 82 52 43 64

Le candidat ou (ou le groupement de candidat) peut solliciter - Aïssatou DIENE, cheffe de la mission insertion - pour toutes précisions complémentaires, par courriel au plus tard 5 jours avant l'expiration du dernier délai pour le renvoi des dossiers.

Présentation de la candidature

a) Conditions relatives aux candidats

Seuls peuvent répondre au présent appel à projet :

- Les opérateurs disposant de l'agrément d'ingénierie sociale, financière et technique (décret n°2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées), ou dont la demande a été déposée à la DRIHL avant l'envoi de la présente candidature.
- Plusieurs opérateurs peuvent se regrouper pour déposer un dossier correspondant au présent appel à projet.

b) Composition du dossier

Le dossier de candidature devra comprendre obligatoirement les 4 parties suivantes :

- Informations sur le candidat ou le groupement de candidats
- Description du projet
- Description des moyens humains et logistiques prévus par le candidat
- Budgets prévisionnels de l'association et de l'action



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communication des résultats aux candidats

Le(s) candidat dont le projet est retenu par le comité de sélection pour être auditionnés en seront informés dans un délai de 30 jours maximum après le dépôt de leur proposition.

A l'issue des auditions, le préfet de région d'Île-de-France informera l'organisme dont la proposition aura été retenue ainsi que les autres postulants.

* * * * *